

Lettre d'intention commune entre le Conseil National de l'Ordre des Médecins et le Secours populaire français

Raison d'être : l'accès aux soins et à la prévention des personnes en situation de précarité.

1. Préambule

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM)

Être au service des médecins dans l'intérêt des patients : c'est l'engagement de l'Ordre des médecins. Organisme de droit privé chargé d'une mission de service public, l'Ordre défend l'honneur et l'indépendance de la profession médicale qu'il représente auprès de l'ensemble de la société française (pouvoirs publics, citoyens...). Il a été créé, dans sa forme actuelle, par une ordonnance du 24 septembre 1945 du Général de Gaulle.

C'est la seule institution française qui rassemble et fédère l'ensemble des médecins, quels que soient leur statut, leur âge, leur mode d'exercice, leur spécialité.

L'Ordre des médecins est aussi garant de la qualité des soins offerts à la population et du respect par tous les praticiens des principes de compétence, de dévouement et de moralité. A ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des patients.

Pour être au plus près des attentes des médecins, de la population et des pouvoirs publics, l'Ordre des médecins est donc présent à tous les échelons administratifs : le Conseil départemental, le Conseil régional et le Conseil national. Toute personne peut s'adresser à lui.

Le Secours populaire français (SPF)

Créé en 1945, le Secours populaire français est une association reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire, qui s'est donné pour mission d'agir contre la pauvreté en France et partout dans le Monde. Il rassemble des personnes de toutes opinions, de toutes origines et de toutes conditions sociales, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes les qualités humaines qui y sont liées.

A travers ses 98 Fédérations département et son réseau de 80 000 bénévoles présents dans la France entière et sur l'ensemble des départements, le Secours populaire français s'appuie sur une démarche de proximité fondée sur une organisation décentralisée, gage d'implication des acteurs locaux, véritables porteurs des projets de solidarité et de cohésion.

Par le biais de ses 1256 Permanences d'accueil, de solidarité et relais-santé mais aussi grâce à son réseau de « Médecins du Secours populaire français » et de partenaires de santé, notre association facilite ainsi l'accès des personnes démunies aux soins et à la prévention.

2. Un constat commun

A travers leurs activités respectives et par leur présence sur l'ensemble du territoire français, le Conseil National de l'Ordre des Médecins et le Secours populaire français ont pu constater un éloignement croissant des personnes en situation de précarité de l'accès aux soins et aux systèmes de santé, y compris la prévention, à leurs droits.

Par conséquent, le Conseil National de l'Ordre des Médecins et le Secours populaire français souhaitent mener des réflexions et des initiatives conjointes sur des sujets d'intérêt commun, visant notamment à contribuer à la promotion de l'accès aux soins et au système de santé mais aussi à la prévention des personnes démunies, notamment celles reçues dans les permanences d'accueil, de solidarité et de relais-santé du SPF.

3. Objectifs

- Poursuivre et développer les démarches de sensibilisation des médecins aux problèmes de la pauvreté et de l'exclusion en France, notamment sur les difficultés d'accès aux soins et aux droits des plus démunis.
- Mener une réflexion commune pour accompagner, orienter vers les professionnels de santé et les structures de soins, les personnes reçues dans les permanences d'accueil, de solidarité et relais-santé.
- Promouvoir en commun et faciliter l'établissement de liens entre les structures décentralisées du SPF et les Conseils Départementaux et Régionaux de l'Ordre des Médecins et les praticiens.
- Développer en commun des actions de formation, de prévention et de sensibilisation par des médecins auprès des bénévoles du SPF et des personnes accueillies dans les permanences d'accueil, de solidarité et relais-santé.
- Faciliter le développement pour l'accueil des personnes qui s'adressent à eux, la mise en lien des médecins avec les Permanences d'accueil, de solidarité et de relais-santé du Secours populaire français et les informer sur les modes de solidarité exercées au sein notamment du SPF.


Docteur Patrick BOMET
Président
Conseil National de l'Ordre des Médecins


Julien LAUPRÊTRE
Président
Secours populaire français